



Réunion du 14 Mars 2022

Présidente de séance : Mme Claudette JEANPIERRE

Présents : Mme JEANPIERRE - Mrs DURIEUX - GUIOTTO - SIDONI

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes,

AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF.

Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, applicable des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 - réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 – Appels) des règlements généraux de la FFF.

RECEPTIONS DOSSIERS FORFAIT

Affaire N°117 Dossier transmis par la commission seniors D2 poule B
Affaire N°118 Dossier transmis par la commission seniors D5 poule D
Affaire N°119 Dossier transmis par la commission seniors D4 poule F
Affaire N°120 Dossier transmis par la commission seniors D4 poule D
Affaire N 121 Dossier transmis par la commission seniors D4 poule E
Affaire N°122 Dossier transmis par la commission seniors D5 poule D
Affaire N°123 Dossier transmis par la commission seniors D5 poule E
Affaire N°124 Dossier transmis par la commission seniors D5 poule F
Affaire N°125 Dossier transmis par la commission seniors D5 poule E
Affaire N°126 Dossier transmis par la commission foot loisirs D3 poule B
Affaire N°127 Dossier transmis par la commission foot loisirs D4 poule B
Affaire N°128 Dossier transmis par la commission foot loisirs coupe diversifiée
Affaire N°129 Dossier transmis par la commission seniors D5 poule E
Affaire N°130 Dossier transmis par la commission seniors D5 poule D
Affaire N°131 Dossier transmis par la commission féminine coupe complémentaire seniors à 8 F
Affaire N°255 Dossier transmis par la commission des jeunes U15 D4 poule A
Affaire N°256 Dossier transmis par la commission U15 féminine
Affaire N°257 Dossier transmis par la commission U15 D3 poule A
Affaire N°258 Dossier transmis par la commission U18 D3 poule B
Affaire N°259 Dossier transmis par la commission jeunes U18 D4 poule A

DECISIONS

FORFAIT SIMPLE

***N° 117 rencontre n° 23410642 du 06/03/2022 District 2 poule B**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à SURY LE COMPTAL 1 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (RIORGES) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°118 rencontre n° 23658536 du 06/03/2022 District 5 poule B**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à VERRIERES pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (HAUTES CHAUMES) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N° 119 rencontre n° 23421024 du 06/03/2022 District 4 poule F**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à ST JOSEPH ST MARTIN2 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (RIC MONTCEL) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.



***N°120 rencontre n° 23420760 du 05/03/2022 District 4 poule D**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à FOREZ DONZY 2 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (LURIECQ) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°121 rencontre n° 23420891 du 06/03/2022 District 4 poule E**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à DOIZIEUX2 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST FERREOL) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N° 122 rencontre n° 23658538 du 06/03/2022 District 5 poule D**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à ST ANTHEME 2 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (CLEPPE PONCINS) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N° 124 rencontre n° 23421422 du 06/03/2022 District 5 poule F**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à ABH FC 2 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (SE METARE) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N° 125 rencontre n° 23421287 du 06/03/2022 District 5 poule E**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à MONTAGNE DU MATIN 2 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST VICTOR /LOIRE) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N° 126 rencontre n° 23420290 du 05/03//2022 foot loisirs D3 poule B**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à MONTAGNE DU MATIN 5 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (BONSON ST CYPRIEN 6) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N° 127 rencontre n°23420560 du 05/03/2022 foot loisirs D4 poule B**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à ST ROMAIN LE PUY 5 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (SUC TERRENOIRE 5) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N° 128 rencontre n°24243223 du 26/02/2022 foot loisirs coupe diversifie**

Match perdu par forfait à VERRIERES 5 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST JUST ST RAMBERT) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°129 rencontre n°23421294 du 13/03/2022 séniors D5 poule E**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à ROCHETAILLEE pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse ((MONTREYNAUD) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District

***N°130 rencontre n°23658541 du 06/03/2022 District 5 poule D**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à ECOTAY MOINGT pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (CHAMBEON MAGNEUX) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°131 rencontre n°24243340 du 05/03/2022 coupe complémentaire seniors à 8 F**

Match perdu par forfait à ST JUST ST RAMBERT pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse ((US URFE) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°255 rencontre n°24166589 du 06/03/2022 U15 D4 poule A**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à AS ST FERREOL 1 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (CELLIEU JS 2) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°256 rencontre n°24355411 du 12/03/2022 U15 féminines**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à O DE TERRENOIRE pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (O COURS AS) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°257 rencontre n°24166420 du 06/03/2022 U15 D3 poule A**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à ST JEAN BONNEFONDS pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (BOURG ARGENTAL) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°258 rencontre n°24166171 du 05/03/2022 U18 D3 poule B**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à US L'HORME pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (BOURG ARGENTAL) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°259 rencontre n°24166286 du 12/03/2022 U18 D4 poule A**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à SC SURY pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (AVANT GARDE) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.



FORFAIT GENERAL

N°123 D5 poule E ST MARCELLIN EN FOREZ 2 520060 amende 100€

AMENDE

Amende pour forfait simple : 50€

N°117	Match n°23410642	District 2 poule B	Journée 16
N°118	Match n°23658536	District 5 poule D	Journée 16
N°119	Match n°23421024	District 4 poule F	Journée 16
N°120	Match n°23420760	District 4 poule D	Journée 16
N°121	Match n°23420891	District 4 poule E	Journée 12
N°122	Match n°23658538	District 5 poule D	Journée 16
N°124	Match n° 23421422	District 5 poule F	Journée 16
N°125	Match n° 23421287	District 5 poule E	Journée 16
N°126	Match n°23420290	D3 foot loisirs poule B	Journée 11
N°127	Match n°23420560	D3 foot loisirs poule B	Journée 11
N°128	Match n°24243223	foot loisirs coupe diversifiée	
N°129	Match n°23421294	District 5 poule E	Journée 13
N°130	Match n°23658541	District 5 poule D	Journée 16
N°131	Match n°24243340	coupe complémentaire seniors à 8 F	

Amende pour forfait simple : 30€

N°255	Match n°24166589	U15 D4 poule A
N°256	Match n°24355411	U15 féminines
N°257	Match n°24166420	U15 D3 poule A
N°258	Match n°24166171	U18 D3 poule B
N°259	Match n°24166286	U18 D4 poule A

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel, devant la commission d'appel compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.

La Présidente de séance
Claudette JEANPIERRE

Le Secrétaire
Serafino SIDONI